



Madame, Monsieur,

Vous envisagez de faire réaliser des travaux de bâtiment pour votre propre compte.

Nous attirons votre attention sur l'intérêt à solliciter des entreprises qualifiées en situation régulière (tant au regard de leur inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, qu'en ce qui concerne leurs obligations fiscales et sociales).

En effet, seul le recours à de vrais professionnels déclarés vous permettra de bénéficier d'une garantie sur la qualité et la réalisation du travail.

Dans le cas contraire, n'oubliez pas que le travail illégal engage personnellement votre responsabilité :

- **Vous engagez votre responsabilité** vis-à-vis des victimes d'accidents causés par le travailleur non déclaré, et vis-à-vis du travailleur lui-même s'il est victime d'un accident.
- **Vous êtes tenu solidairement** au paiement des impôts, taxes et cotisations non payés par le travailleur non déclaré ainsi qu'au remboursement éventuel des aides publiques.
- **Vous ne bénéficiez d'aucune protection ou garantie** pour les travaux : vous n'aurez aucun recours en cas de travail mal réalisé.
- **En cas d'accident, vous seul serez totalement responsable** et cela peut vous coûter des milliers de fois l'économie envisagée.
- Il arrive souvent que les travailleurs en situation irrégulière **réclament comptant une somme équivalente ou supérieure à celle qu'aurait demandé un professionnel** (TVA comprise et pour une qualité de travail supérieure).
- **Beaucoup de travaux de rénovation peuvent donner lieu à des déductions d'impôts, des aides, des primes**, ce qui n'est possible que sur présentation d'une facture en bonne et due forme.
- De même, **ne pas avoir de facture ni de certificat de conformité vous empêcherait tout remboursement d'assurance** en cas de sinistre lié aux travaux réalisés.

Ne doutant pas, qu'en citoyen responsable, vous prendrez la décision de faire exécuter vos travaux par de vrais professionnels déclarés, nous vous remercions de marquer ainsi le respect et la confiance que vous portez à notre Profession.

La Fédération BTP Moselle représente 1 200 entreprises adhérentes dont 900 de taille artisanale. Elles réalisent les 2/3 de la production départementale et emploient les 2/3 des 19 000 salariés mosellans de la Profession.

La Fédération BTP Moselle a pour vocation de rassembler les entreprises du BTP de toutes tailles, artisans, PME, majors, afin de défendre efficacement les intérêts collectifs de la Profession. www.btp57.ffbatiment.fr